



Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti - REGLEAU

TERME DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un Consultant pour la coordination des activités d'un Concours de Plans d'affaires dans le domaine de l'Eau Potable et de l'Assainissement (EPA) pour les Jeunes du département du Sud-Est

Novembre 2024

i. SOMMAIRE

1.	Contexte	3
2.	Objectif de la prestation	3
3.	Mandat du Prestataire.....	3
4.	Résultats attendus de la prestation	4
5.	Livrables à fournir par le Prestataire	4
6.	Durée de la prestation	4
7.	Coût de la prestation et logistique	5
8.	Profil recherché.....	5
9.	Dossiers de candidature	6
10.	Soumission de la proposition	6
11.	Remarques.....	6

1. Contexte

Le Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU) exécuté par HELVETAS, ainsi que GRIDE et EXSSA, vise à augmenter l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement (EPA) en améliorant la gouvernance locale de ces services. Il renforce ainsi les principaux acteurs de la gouvernance locale (municipalités, opérateurs, associations d'usagers, secteur privé), tout en travaillant à améliorer son cadre de fonctionnement (environnement favorable). En mettant les municipalités au centre, le programme accompagne également la mise en application de la loi-cadre sectorielle de 2009, visant au transfert de la maîtrise d'ouvrage EPA aux structures communales et intercommunales. Il intervient dans quatre municipalités du Sud-Est qui pilotent ce processus de décentralisation.

Le secteur EPA en Haïti fait face à de nombreux défis au niveau de tous les éléments de la durabilité : économique, environnementale, technique, mais aussi sociale, institutionnelle et au niveau de la gestion des savoirs. Chacun de ces piliers de la durabilité peut être renforcé aussi par l'émergence d'initiatives entrepreneuriales innovantes. L'innovation peut porter sur l'adaptation (ou même l'invention) d'une technologie pas encore existante dans le contexte haïtien, mais aussi à un service qui est fourni de manière innovante, en parallèle ou non à une technologie innovante. C'est pour identifier ces idées de nouveaux produits et services qu'est lancé ce concours de plans d'affaires dans le secteur EPA.

Le concours de plans d'affaires se déroulera en deux étapes. Une première étape où les participant.e.s seront invité.e.s à soumettre leurs idées d'entreprises et des versions simplifiées de plans d'affaires. A la deuxième étape, les idées les plus prometteuses (cinq au plus) seront sélectionnées et recevront un accompagnement d'un Consultant, mis à disposition par le programme REGLEAU, pour élaborer ces plans d'affaires à un stade plus avancé. Au terme de ce processus, un jury de trois membres sélectionnera et récompensera les deux meilleures propositions parmi les cinq (5) finalistes.

Le concours de plan d'affaires aura un ancrage résolument régional, gravitant autour de Jacmel en tant que chef-lieu du département du Sud-Est dans lequel intervient le REGLEAU et lieu de lancement du concours. Ainsi, il sera réservé aux jeunes originaires ou résidents dans le département du Sud-Est. Ce concours permettra également d'intéresser les jeunes en général au EPA et c'est pour cela que des partenariats avec des réseaux de jeunes sont recherchés pour une mobilisation et diffusion large des différentes étapes (invitation à participer, mais aussi diffusion des meilleures idées, etc.).

2. Objectif de la prestation

L'objectif de la prestation est de coordonner les activités d'un concours de plans d'affaires devant aboutir à la sélection de deux plans d'affaires pour des entreprises vendant des produits ou services innovants dans le secteur EPA.

3. Mandat du Prestataire

Plus spécifiquement, le Consultant aura pour mandat, en collaboration avec les Services EPA des Mairies partenaires et HELVETAS/ REGLEAU de :

- Finaliser les termes de référence ou note de cadrage du concours en proposant notamment les critères de sélection, un calendrier et un budget réalistes pour son déroulement ;

- Organiser et animer une cérémonie officielle de lancement du concours avec la participation des Mairies partenaires (Marigot, Jacmel, La Vallée-de-Jacmel et Baint), l'OREPA Sud (à travers l'URD Sud-Est), la Presse au niveau des communes partenaires, des associations de Jeunes éventuellement, HELVETAS, ainsi que d'autres acteurs éventuels ;
- Publier les termes de référence du concours à travers différents médias et différents supports pour informer le public cible ;
- Evaluer les plans d'affaires soumis par les participant.e.s et proposer une liste de sept (7) à dix (10) plans retenus parmi lesquels cinq (5) seront sélectionnés par un jury de trois membres pour passer à la deuxième étape ;
- Fournir un accompagnement technique aux cinq (5) finalistes afin qu'ils puissent améliorer leur plan d'affaire. Un maximum de huit (8) heures d'accompagnement pourra être prévu par finaliste ;
- Organiser la cérémonie finale pour la sélection publique des deux gagnants par le jury avec la participation des finalistes, les Mairies partenaires, l'OREPA Sud, HELVETAS, la Presse locale et quelques représentants d'associations de Jeunes.

4. Résultats attendus de la prestation

Les résultats attendus de cette prestation sont les suivants :

- Au moins quinze (15) plans d'affaires sont reçus à la fermeture de la période de réception des propositions ;
- Deux plans d'affaires, pour des entreprises dans le secteur EPA, sont primés.

5. Livrables à fournir par le Prestataire

Les livrables à soumettre par le prestataire sont les suivants :

1. Une cérémonie de lancement organisée et animée ;
2. Les termes de référence finalisés pour le lancement du concours ;
3. Les termes de références du concours publiés ;
4. Une liste de sept (7) à dix (10) plans d'affaires sélectionnés ainsi que les grilles de sélection remplies justifiant ces choix ;
5. Accompagnement et amélioration de cinq (5) plans d'affaires (sélectionnés sur la liste par le jury) ;
6. Une cérémonie de clôture organisée pour sélectionner les deux gagnants du concours ;
7. Un rapport final de la prestation.

6. Durée de la prestation

Cette prestation est prévue sur une durée maximum de quatre (4) mois. Le prestataire présentera un chronogramme d'activités permettant de réaliser la prestation, autant que possible, dans le délai indiqué.

7. Coût de la prestation et logistique

Le prestataire proposera son offre de prix en tenant compte des dispositions suivantes :

- Honoraires et frais de consultation :
 - Tarif journalier et nombre de jours de consultation prévus pour remplir la mission ;
 - Frais de communication (internet, téléphone) ;
 - Frais de nourriture, de transport et d'hébergement pendant les missions, le cas échéant
 - Coût total de la consultation en tenant compte des honoraires et éventuels frais du Consultant.

- Coûts qui seront pris en charge directement par HELVETAS :
 - Local (y compris sonorisation) et collation lors des cérémonies de lancement et clôture et lors des réunions/rencontres ;
 - Prestations artistiques éventuelles lors des cérémonies ;
 - Frais de publication du concours selon ce qui est convenu avec le Consultant et prévu dans les termes de référence ;
 - Primes des deux gagnants du concours.

Il est attendu que le prestataire utilisera son propre moyen de déplacement pour la réalisation de cette prestation, De même, il demeure entendu qu'un prélèvement de 2% sera fait à la source pour le compte de la DGI sur chaque versement payé au prestataire.

8. Profil recherché

Un.e consultant.e principal.e clairement identifié.e devra être proposé.e. Il.elle aura à charge de piloter le processus. Bien que celui-ci/celle-ci soit responsable de l'exécution, sa présence n'est pas exigée dans l'ensemble des activités. Par ailleurs, Il.elle a l'entière responsabilité de bien répartir son équipe afin de pouvoir respecter le délai de 4 mois et doit pouvoir signer physiquement le contrat de consultation.

L'équipe proposée par le prestataire sera évaluée collectivement. Elle devra témoigner des éléments suivants :

- a) Consultant principal : Formation universitaire de niveau maîtrise préférablement en gestion des affaires, économie, entrepreneuriat ou autres disciplines connexes ;
- b) Avoir une expérience pertinente en élaboration de plans d'affaires et montage de petites et moyennes entreprises ;
- c) Maîtrise des méthodes de coaching et de formation des adultes ;
- d) Bonne communication orale et écrite ;
- e) Expériences en animation de processus participatif ;
- f) Capacité à collaborer avec différents types d'acteurs/partenaires (autorités locales, organisations de la société civile, DINEPA, etc.) ;

- g) Connaissance du département du Sud-Est et particulièrement des communes du département du Sud-Est ;
- h) Originaire du Sud-Est et particulièrement d'une des communes d'intervention de REGLEAU, un atout.

9. Dossiers de candidature

Le dossier doit comprendre :

- La proposition technique, incluant notamment :
 - Une note méthodologique pour la réalisation de la mission relatant la compréhension du mandat et les étapes et méthodes proposées pour mener à bien le travail ;
 - Le curriculum vitae détaillé du prestataire principal, et éventuellement ceux d'autres personnes associées à la réalisation du travail ;
 - L'expérience du prestataire dans des missions similaires ;
 - Le calendrier de réalisation du mandat.
- La proposition financière, au regard des dispositions indiquées au point 7.

10. Soumission de la proposition

Les propositions techniques et financières (format pdf pour la proposition technique et format Excel pour la proposition financière) sera envoyée par courriel dans des fichiers distincts à l'adresse haiti@helvetas.org. Le courriel aura pour objet : **REGLEAU_Concours de Plans d'affaires EPA_2024 avec la mention : Ne pas ouvrir avant la date d'ouverture des plis.**

Les offres techniques ne doivent pas contenir des informations financières, et les propositions doivent être protégées par un mot de passe distinct pour l'offre technique et l'offre financière. Le mot de passe pour l'offre technique sera dévoilé au moment de l'ouverture des plis, à la demande du comité d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. Le mot de passe pour les offres financières sera dévoilé ultérieurement à la demande du comité pour toute les offres ayant passé l'étape d'évaluation technique (voir section 11).

Toutes les offres qui ne respectent pas les dispositions sur le mot de passe seront écartées du processus de sélection.

La date limite de réception de l'offre (financière et technique) est fixée au plus tard le 6 décembre 2024 à 2h30 heures pm.

11. Remarques

- a) La note technique compte pour 70% de la note finale et la note financière pour 30% de la note finale. Les propositions techniques qui n'obtiennent pas une note minimale de 70/100 seront écartés du processus de sélection. En pareil cas, les offres financières ne seront pas considérées.

Les propositions techniques seront évaluées comme suit :

- Compréhension du mandat : **15 points**
- Méthodologie et stratégie de réalisation du mandat, y compris le calendrier de réalisation du mandat : **60 points**
- Qualification et expériences du prestataire principal et éventuellement celles d'autres personnes associées à la réalisation du travail : **25 points** ventilés comme suit :

Consultant principal de niveau maîtrise au minimum dans les disciplines indiquées : 11 points ; niveau licence : 7,5 points ; pas de diplôme : offre écartée ; Nombre de concours similaires réalisés : 3 ou plus :7 points ; entre 1 et 2 : 5 points ; pas d'expérience similaire : 0 point.

Equipe du consultant : formation pertinente (licence ou plus) :7 points ; formation non pertinente ou pas d'autre consultant : 0 point.

- b)** Les propositions financières devront se trouver dans une fourchette de plus ou moins 30 % du prix du budget confidentiel de cette prestation. Si tel est le cas, la note pour les propositions financières sera calculée comme suit :

$$Note\ proposition\ financière = \frac{P_{min} \times 30}{P}$$

Où P_{min} = prix de la proposition techniquement valide ayant le prix le plus bas dans la fourchette admissible ;

Et P = prix de la proposition à évaluer.

- c)** Le marché sera attribué au/ à la Consultant.e. ayant obtenu la note combinée technique et financière la plus élevée (Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût).
- d)** L'Acquéreur se réserve le droit de proposer au (x) Soumissionnaire(s) des modifications dans leur offre (technique et financière) et de ne pas accepter l'offre en cas d'échec des négociations. La Soumission d'une offre n'implique pas qu'un contrat sera automatiquement proposé au(x) Soumissionnaire(s) par l'Acquéreur.
- e)** L'Acquéreur se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre à tout moment sans encourir, de ce fait, aucune responsabilité vis-à-vis du ou des Soumissionnaires concernés et sans être obligé de donner les raisons qui ont motivé son action.